

INDONÉSIE

Le dialogue sur l'Aceh doit permettre la fin de l'impunité

Index AI : ASA 21/023/00

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« L'espoir d'une paix durable en Aceh ne pourra se concrétiser que si des mesures sont prises pour protéger la population civile contre les violations des droits humains », a déclaré Amnesty International alors que le gouvernement indonésien et le Gerakan Aceh Merdeka (GAM, Mouvement pour l'Aceh libre) s'appêtent à signer aujourd'hui (vendredi 12 mai 2000) à Genève un accord destiné à mettre un terme aux violences dont ce district spécial est le théâtre.

« Toute initiative de paix en Aceh sera jugée d'après sa capacité à mettre fin aux homicides, aux "disparitions", aux actes de torture et aux arrestations arbitraires dont se rendent quotidiennement responsables les deux camps envers les habitants de ce territoire, a déclaré Amnesty International.

« La fin des violences constitue certes la priorité immédiate, mais le processus de dialogue engagé ne pourra aboutir tant que la question des atteintes aux droits fondamentaux commises par le passé n'aura pas également été réglée. »

La passivité du gouvernement indonésien concernant les milliers de cas de violations recensées en Aceh – dont la majorité ont été commises par ses propres forces de sécurité dans le cadre des opérations anti-insurrectionnelles de ces dix dernières années – a nourri le ressentiment de la population et créé des conditions favorables au renforcement d'une opposition violente.

Le GAM devra également apporter sa coopération à toute enquête menée sur des atteintes aux droits humains imputées à ses membres. Quant au gouvernement, il lui incombera de garantir un procès équitable à tout membre du mouvement séparatiste soupçonné de tels actes.

Après que des pressions eurent été exercées sur les autorités afin que les forces de sécurité soient tenues de rendre des

L'Organisation s'inquiète en outre des informations indiquant que les membres de la

comptes, une enquête officielle a été ouverte, au terme de laquelle il a été recommandé que les individus mis en cause dans le cadre de cinq affaires soient traduits en justice.

« Traiter ces cinq dossiers constituerait un progrès appréciable si toutes les personnes impliquées étaient jugées dans le respect des normes internationales d'équité, a fait observer Amnesty International. Cela étant, en sélectionnant ces cinq cas isolés, les autorités ne s'attaquent ni à l'ensemble des violations des droits humains perpétrées, ni aux orientations politiques qui ont permis aux forces de sécurité indonésiennes de se rendre coupables, d'homicides, d'enlèvements et de torture en Aceh, et cela dans une impunité quasi totale pendant plus de vingt ans. »

Déjà, le premier procès est source de préoccupation. Vingt-trois soldats et un civil y sont poursuivis pour le meurtre, en juillet 1999, d'un religieux musulman, Tengku Bantaqiah, et de 56 de ses fidèles.

Le plus haut gradé des officiers mis en cause – un lieutenant-colonel – est absent. Tous les autres accusés ont tout au plus le grade de capitaine, bien que les éléments mis à jour tendent à indiquer qu'au moins deux autres officiers commandants sont impliqués dans cette affaire, dans la mesure où ils ont ordonné ou dirigé les opérations ayant conduit à ces homicides.

En Indonésie il est fréquent que les procès ne soient pas conformes aux normes internationales d'équité. Lorsque des poursuites sont engagées contre des membres des forces de sécurité, il s'agit généralement de subalternes. Or, en vertu du droit international, la responsabilité des violations des droits humains perpétrées par les forces de sécurité incombe à la fois aux exécutants ayant obéi aux ordres et aux supérieurs hiérarchiques qui ont donné les instructions ou omis d'intervenir pour empêcher ces agissements.

Amnesty International est également préoccupée par la composition du tribunal et craint qu'elle ne nuise à son indépendance et à son impartialité. Le procès se déroule en effet devant un tribunal *koneksitas* (tribunal mixte spécial militaro-civil).

La famille de Tengku Bantaqiah auraient été victimes d'actes d'intimidation et de

Amnesty International

BULLETIN D'INFORMATIONS 087/00
12 mai 2000

page 2

harcèlement et que l'absence de protection les dissuaderait de comparaître comme témoins.

« La situation en Aceh illustre l'effet déstabilisateur de l'impunité : en laissant entier le problème des violations passées des droits humains, les autorités compromettent les perspectives de paix et de stabilité. » •

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 207 413 5566.